

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'édifice de la Légion de Deux-Montagnes, le 10 avril 2014 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Karine Gauthier, Michel Mendes, Robert Montplaisir, Manon Robitaille, Frédéric Berthiaume

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absences : Micheline Groulx Stabile

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Robert Montplaisir
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2014-04-10.077

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2014, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Karine Gauthier
et unanimement résolu

2014-04-10.078

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Assistance financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 31 mars 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2014-04-10.079

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles	200 \$
École Sauvé	150 \$
Guilde de Courtepointe des Deux-Montagnes	25 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Autorisation de signature pour la souscription d'emprunts temporaires auprès de la Caisse Desjardins St-Eustache / Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la ville doit, suite à l'adoption de divers règlements d'emprunt, souscrire auprès de la Caisse Desjardins de St-Eustache / Deux-Montagnes des emprunts temporaires ;

IL EST

Proposé par monsieur Robert Montplaisir
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2014-04-10.080

D'AUTORISER le maire, ou le maire-suppléant, et le trésorier, ou le trésorier-adjoint, à signer, pour et au nom de la ville, avec la Caisse Desjardins St-Eustache / Deux-Montagnes, tous les documents nécessaires pour la souscription d'emprunts temporaires liés à l'adoption de tout règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

2.3 Entente avec le Grenier populaire des Basses Laurentides pour la récupération des halocarbures

CONSIDÉRANT que le Grenier populaire des Basses-Laurentides a mis sur pied un service de récupération des halocarbures inclus dans les appareils électroménagers et les climatiseurs domestiques ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente pour la récupération des halocarbures, pour la période du 1er mai 2014 au 30 avril 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-04-10.081

DE SIGNER avec Grenier populaire des Basses-Laurentides l'entente pour la récupération des halocarbures pour l'année 2014/2015 au coût de 1 351,33 \$, plus taxes : le directeur général est autorisée à signer l'entente.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.452.15.446.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2014
- Commission sur la circulation et la toponymie du 6 mars 2014

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h50. 1 citoyens questionne le conseil. La période de questions se termine à 19h55.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement décrétant le versement d'une somme d'argent lors du dépôt d'une demande de révision administrative d'une inscription au rôle d'évaluation (Règl. n° 958.97)

Madame Karine Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement décrétant le versement d'une somme d'argent lors du dépôt d'une demande de révision administrative d'une inscription au rôle d'évaluation (Règl. n° 958.97).

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier certains tarifs pour une demande de révision au Tribunal administratif du Québec d'une inscription au rôle d'évaluation foncière.

5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur le bulletin d'information municipal (Règlement n° 1283.07)

Madame Karine Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement sur le bulletin d'information municipal (Règlement n° 1283.07).

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir le nombre de parution du bulletin ainsi que son mode de transmission.

5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme (Règl. n° 1368) et le PPU de l'entrée ouest

Madame Karine Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Plan d'urbanisme et le PPU de l'entrée ouest.

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier les normes du Plan d'urbanisme quant à la densité de logement à l'hectare pour l'affectation habitation et de supprimer au PPU/Entrée ouest l'obligation d'aménager des accès véhiculaires exclusivement à partir du chemin d'Oka.

5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-43 à même une partie de la zone R3-63

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-43 à même une partie de la zone R3-63.

Ce règlement aura notamment pour objet d'agrandir la zone R1-43 à même une partie de la zone R3-63.

5.5 Adoption – Règlement n° 1520 – Règlement modifiant le Règlement n° 1309 officialisant certains noms de parcs et d'espaces verts en la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1309.07) afin de désigner un parc au nom de Mikaël Kingsbury

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de changer le nom du « Parc Oswald Sullivan » pour « Parc Mikaël Kingsbury » ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Karine Gauthier
et unanimement résolu

2014-04-10.082

D'ADOPTER le Règlement n° 1520 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 1309 officialisant certains noms de parcs et d'espaces verts en la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1309.07) afin de désigner un parc au nom de Mikaël Kingsbury » tel que déposé.

ADOPTÉE

5.6 Adoption – Règlement n° 1521 - Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la ville de Deux-Montagnes (Règlement n° 1454)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de modifier les tarifs pour les demandes de copie de documents et de modifier également certains tarifs pour la location de documents à la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Robert Montplaisir
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-04-10.083

D'ADOPTER le Règlement n°1521 intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la ville de Deux-Montagnes (Règlement n° 1454) » tel que déposé

ADOPTÉE

5.7 Adoption – Premier projet de règlement n° 1522 modifiant le Plan d'urbanisme (Règl. 1368) et le PPU de l'entrée ouest

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de modifier les normes du Plan d'urbanisme quant à la densité de logement à l'hectare pour l'affectation habitation, et de supprimer au PPU/Entrée ouest l'obligation d'aménager des accès véhiculaires exclusivement à partir du chemin d'Oka ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2014-04-10.084

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1522 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme (Règl. 1368) et le PPU de l'entrée ouest » tel que déposé.

QU'UNE assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

5.8 Adoption – Premier projet de règlement n° 1523 modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-43 à même une partie de la zone R3-63

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de modifier le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-43 à même une partie de la zone R3-63 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2014-04-10.085

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1523 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-43 à même une partie de la zone R3-63 » tel que déposé.

QU'UNE assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mars 2014

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2014 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 783 279,87 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	5 916,76 \$

7. Greffe

7.1 Règlements d'emprunts n° 1516 et 1517 – Dépôt des certificats des résultats des registres

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements d'emprunt n° 1516 et 1517.

8. Ressources humaines

Ne s'applique pas pour la présente séance

Service aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-04-10.086

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	901, chemin d'Oka (Lot 1 606 235)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 901, chemin d'Oka (Lot 1 606 235), pour le projet d'installation des enseignes de lettrage en vinyle découpé et collé sur 4 fenêtres en façade donnant sur la 9 ^e avenue. La superficie d'affichage avoisine le 0,71 m ² et reflète les types de services ainsi que le logo et slogan du commerce
B)	Lot 5 003 484 (Projet en arrière du cinéma Guzzo)	D'approuver le projet de remembrement du lot 1 973 850 pour inclusion de lots de copropriété divisé dans le cadre d'un projet intégré. Le lot principal sera numéroté 5 003 484 avec une superficie de 9 129,6 m ² . Trois autres lots délimitant les bâtiments seront numérotés 5 003 481, 5 003 482 et 5 003 483 et auront tous une superficie de 799.8 m ²
C)	212, 17 ^e avenue (Lot 1 975 839)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 212, 17 ^e avenue (Lot 1 975 839), pour le projet de remplacement du revêtement d'une habitation unifamiliale. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les murs latéraux et arrière seront recouvert de lattes de vinyle horizontale de couleur beige-grise. ➤ La façade principale sera recouverte de lattes horizontales de Canexel couleur « gris brume » à l'exception des retours du deuxième toit qui seront recouverts des même lattes de vinyle que les murs latéraux.

ADOPTÉE**9.2 Demande de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-04-10.087

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	Lot 5 003 484 (Projet en arrière du cinéma Guzzo)	D'accorder une dérogation mineure concernant la propriété située sur le lot 5 003 484, située à l'arrière du Guzzo, à l'effet d'autoriser dans le cadre d'un projet intégré, l'implantation de deux bâtiments adjacents, n'ayant pas de façade sur la voie publique avec un alignement identique au lieu du 2 m de variation tel que requis par le règlement de zonage.

ADOPTÉE

10. Travaux Publics

10.1 Adjudication de contrat pour la fourniture d'essence pour les véhicules municipaux (Appel d'offres GT2014-009)

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'essence pour les véhicules municipaux (Appel d'offres GT2014-009) ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, daté du 8 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Robert Montplaisir
et unanimement résolu

2014-04-10.088

D'ACCORDER, le contrat pour la fourniture d'essence pour les véhicules municipaux, à la firme 9168-9885 Québec Inc. (Dépanneur de la Gare), plus bas soumissionnaire conforme, au prix à la pompe moins un escompte de 3%. Le contrat est à prix unitaire, d'une durée de 1 an avec deux options de renouvellement de une année chacune.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée aux postes budgétaires 02.218.00.631, 02.228.00.631, 02.398.00.631, 02.412.00.631, 02.417.01.631, 02.418.00.631, 02.618.00.631, 02.718.00.631.

ADOPTÉE

10.2 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un camion nacelle usagé (Appel d'offres GT2014-011)

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite auprès de 6 fournisseurs pour la fourniture d'un camion nacelle usagé (Appel d'offres GT2014-011) ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, daté du 8 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-04-10.089

D'ACCORDER, le contrat pour la fourniture d'un camion nacelle usagé, à la firme Les Camions Gilbert Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 44 955,23 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2014-011. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au règlement 1512.

ADOPTÉE

11. Loisirs

11.1 Autorisation à Soccer Deux-Montagnes à tenir un tournoi de softball au parc Olympia

CONSIDÉRANT la demande reçue de Soccer Deux-Montagnes concernant la tenue d'un tournoi de softball au parc Olympia, dans le cadre de levées de fonds afin d'amasser des fonds pour la lutte contre le cancer, les 31 mai et 1^{er} juin 2014 ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général et directeur du Service des loisirs et services communautaires par intérim, monsieur Jean Langevin, daté du 1^{er} avril 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-04-10.090

D'AUTORISER Soccer Deux-Montagnes et Serita White à tenir un tournoi de softball au parc Olympia les 31 mai et 1^{er} juin prochain et d'autoriser l'obtention d'un permis d'alcool, dans le cadre des activités de levées de fonds.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

11.2 Autorisation au Club social Héritage à tenir un tournoi de softball au parc Olympia

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club social Héritage concernant la tenue d'un tournoi de softball au parc Olympia, dans le cadre de levées de fonds afin d'amasser des fonds pour réparer la toiture du bâtiment du club social Héritage sur la rue Cédar à Deux-Montagnes, le 7 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général et directeur du Service des loisirs et services communautaires par intérim, monsieur Jean Langevin, daté du 1^{er} avril 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2014-04-10.091

D'AUTORISER le Club social Héritage à tenir un tournoi de softball au parc Olympia le 7 juin prochain et d'autoriser l'obtention d'un permis d'alcool, dans le cadre des activités de levées de fonds.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

12. Incendie

12.1 Entente pour céder nos droits de la roulotte de prévention acquise par un achat en commun de l'Entraide des Basses-Laurentides à la Ville de Blainville

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie des Basses-Laurentides signée le 20 juin 2005, la Ville a fait l'acquisition d'une roulotte pour servir aux activités de prévention, avec les autres villes parties à cette entente ;

CONSIDÉRANT que cette roulotte est désuète et devrait être envoyée à la ferraille ;

CONSIDÉRANT qu'un processus est déjà entamé pour le remplacement de cette roulotte ;

CONSIDÉRANT que cet équipement a été acheté à part égale par les villes parties à l'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT que suite à l'approbation de tous les directeurs des services de sécurité incendie partis à l'entente intermunicipale lors de leur rencontre hebdomadaire, la résolution suivante a été adoptée : pour la disposition de la roulotte, l'ensemble des membres est d'accord à la céder à la Ville de Blainville ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-04-10.092

D'AUTORISER la Ville de Boisbriand de se départir de la roulotte au profit de la Ville de Blainville, sans compensation.

ADOPTÉE

13. Deuxième période de questions spécifiques

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h11.
2 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h16.

14. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16 par le maire.

Signé *Denis Martin*

Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier